

RÈGLEMENT N° 2013-271

RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME – CRÉATION D'UNE AIRE D'AFFECTATION INDUSTRIELLE EN BORDURE DU BOULEVARD VIGNEAULT

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles a adopté son règlement n° 2007-102 intitulé « *Plan d'urbanisme* » à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'amender ledit plan d'urbanisme afin de créer une nouvelle aire d'affectation industrielle en bordure du boulevard Vigneault, le tout pour permettre la relocalisation de l'entreprise JR Vigneault.

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Jean-François Martin pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 25 février 2013;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-102 intitulé « *Plan d'urbanisme* ».
3. Le règlement n° 2007-102 est modifié afin de créer une aire d'affectation industrielle (Ia) en bordure du boulevard Vigneault.
4. Ladite aire d'affectation (Ia) est créée à partir des lots connus et désignés comme étant le lot 3 708 201 et une partie du lot 4 526 960 du cadastre du Québec, illustrés aux plans en annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
5. L'extrait du plan d'affectation du sol, feuillet C, tel que modifié par le présent règlement et faisant partie intégrante du plan d'urbanisme est joint en annexe « B » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
 - **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 14 janvier 2013
 - **AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** le 23 janvier 2013
 - **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le 13 février 2013
 - **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 25 février 2013
 - **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 11 mars 2013
 - **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le 18 avril 2013
 - **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 1^{er} mai 2013
 - **PUBLICATION D'UN RÉSUMÉ** le 1^{er} mai 2013
 - **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 18 avril 2013

Règlement n° 2013-271 (suite)

(signé) Serge Lévesque, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

Greffière

Règlement n° 2013-271 (suite)

ANNEXE A

PLANS



Règlement n° 2013-271 (suite)



ANNEXE B

PLAN D'AFFECTATION DU SOL

